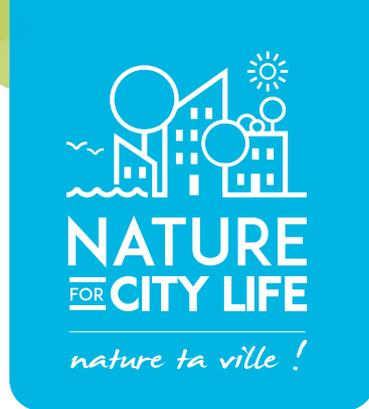


VÉGÉTALISER LA VILLE AVEC SES HABITANTS



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le "Visa Vert" de la ville de Marseille

Les initiatives citoyennes d'appropriation de l'espace public pour végétaliser la ville se multiplient. Des *Green Guerillas* à New York nés dans les années 1970, aux "Incredibles Comestibles" venus d'Angleterre, ce mouvement est de plus en plus présent dans les villes. Au-delà de l'aspect esthétique, la végétalisation des villes offre de nombreux atouts : elle favorise la présence de la nature, régule la température, atténue les effets de l'imperméabilisation des sols, améliore la qualité de l'air et permet de renouer le lien social. Mais ces démarches peuvent poser des problèmes de partage de l'espace en matière de gestion de la voirie, d'accès et de sécurité et nécessitent d'être accompagnées par les collectivités. Marseille, comme de nombreuses villes, a choisi d'organiser et d'encadrer ces démarches avec le permis de végétaliser.

▼ CADRE DE L'ACTION

En mars 2010, la ville de Marseille se dote d'une charte des Jardins Partagés pour favoriser le développement de ce type de jardins sur son territoire. Puis en 2013, lors de l'année "Capitale européenne de la Culture", des initiatives de végétalisation spontanées de l'espace public se multiplient en centre-ville et en périphérie autour d'axes touristiques piétonniers. La Ville décide alors d'accompagner cet élan de verdissement et de soutenir les habitants dans leurs démarches. Ainsi, en 2015, une charte de végétalisation de l'espace public est adoptée pour garantir la compatibilité des demandes avec la réglementation en vigueur sur le domaine public.

▼ OBJECTIFS

- Accompagner les habitants dans leurs projets de végétalisation.
- Encourager la conception de projets de végétalisation à l'échelle d'un bâtiment, d'une rue, d'un quartier.
- Sensibiliser la population au respect des différents usages de l'espace public.
- Rendre la ville plus accueillante, plus verte, plus humaine.
- Répondre aux enjeux d'adaptation des villes face au changement climatique.
- Recréer des micro-habitats pour la biodiversité ordinaire.



MAÎTRE D'OUVRAGE

- Ville de Marseille
(Direction Environnement et Cadre de Vie)

PARTENARIAT TECHNIQUE

- Différents services municipaux et métropolitains

DATES

- Démarrage du projet en 2015

BUDGET

- 150 000 €
(1 ETP + fournitures de végétaux)

▼ DESCRIPTION

L'élaboration de la charte de végétalisation a mobilisé pendant près d'un an différents services métropolitains et municipaux (notamment la Direction des Affaires Juridiques). Ensuite, une commission technique a été constituée avec les seuls services directement concernés par la mise en application de cette charte.

La charte comporte des éléments sur le choix des végétaux utilisés : un guide de végétalisation associé à la charte détaille les techniques et différentes espèces à utiliser, sur les méthodes de jardinage biologique. Elle rappelle aussi l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires ainsi que diverses consignes sur la propreté et la sécurité.

Pour obtenir ce permis de végétaliser, dénommé "Visa Vert", le pétitionnaire doit fournir un dossier composé de son adhésion à la charte, d'une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) et d'un descriptif détaillé de son projet.

Ce dossier est examiné par une commission technique réunissant les services concernés de la ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence : le Bataillon des Marins-Pompiers, les directions : Santé Solidarité et Inclusion, Parcs et Jardins, Environnement et Cadre de Vie, Gestion de l'Espace Public, Aménagement de l'Espace Public, et les services : Handicapés, Gestion des Espaces Arborés. Cette commission vérifie et valide la conformité des dossiers. Ces demandes de végétalisation font ensuite l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, consentie à titre gratuit.

Après 4 ans d'existence, il est apparu important à la Ville d'apporter un soutien matériel aux détenteurs du Visa Vert. La Municipalité a mis en place depuis novembre 2019 une dotation semestrielle de végétaux produits dans les serres de la pépinière municipale.



▼ RÉSULTATS

Au 1^{er} juillet 2020, 87 visas verts ont été délivrés sur l'ensemble de la ville. 34 d'entre eux ont été délivrés à des particuliers, les autres à des associations, des commerçants, un centre social, un Comité d'Intérêt de Quartier et une école.

▼ à savoir

La durée d'obtention d'un Visa Vert est d'environ 3 mois, selon la complexité du dossier déposé et de l'envergure du projet : une rue entière ou un quartier.



Projet financé avec le concours de l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur
avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).



POUR ALLER PLUS LOIN

www.marseille.fr/environnement/nature-en-ville/vegetalisation-des-rues

Contact : ● Lysiane DECLEVE / ldecleve@marseille.fr
Ville de Marseille – Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie –
Service Nature en Ville et Ecocitoyenneté.

RÉGION SUD  **PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**

Document réalisé par :

ARBE
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT



nature ta ville !

Nature For City Life, c'est quoi? Ce projet vise à développer et renforcer la nature en ville pour s'adapter face aux changements climatiques par l'information, la formation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la ville : élus techniciens du public et du privé, habitants, scolaires... Il est piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec les Métropoles Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée et Nice-Côte d'Azur, la Ville de Marseille, Aix-Marseille Université et les associations AtmoSud et Bureau des Guides du GR2013.

Programme LIFE16GICFR000099

